

BUREAU

du lundi 18 juillet 2022

PROCES-VERBAL

Sous la présidence de Monsieur Jean-François DEBAT, Président de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse.

Présents : Jean-François DEBAT, Bernard BIENVENU, Monique WIEL, Michel FONTAINE, Guillaume FAUVET, Walter MARTIN, Eric THOMAS, Jean-Yves FLOCHON, Jonathan GINDRE, Valérie GUYON, Sylviane CHENE, Jean-Pierre ROCHE, Emmanuelle MERLE, Jean-Marc THEVENET, Yves CRISTIN, Thierry PALLEGOIX, Jean-Luc ROUX, André TONNELIER, Bruno RAFFIN, Michel LEMAIRE

Excusés : Isabelle MAISTRE, Virginie GRIGNOLA-BERNARD, Aimé NICOLIER, Claudie SAINT-ANDRE, Sébastien GOBERT, Thierry MOIROUX

Secrétaire de Séance : Guillaume FAUVET

Quorum : 14

Par convocation en date du 11 juillet 2022, l'ordre du jour est le suivant :

DECISIONS DE GESTION* :

Finances, Administration Générale, Services aux Communes, Mutualisation

- 1 - Demande de subvention auprès du Département de l'Ain : Acquisition d' Infrastructures de Recharge de Véhicule Électrique (IRVE)
- 2 - Demande de subvention auprès du Département de l'Ain : Rénovation et extension des Bâtiments d'Accueil des Familles - Aires d'accueil des Gens du Voyage de Péronnas et Bourg-en-Bresse
- 3 - Avant-projet-définitif du Restaurant de la Plaine Tonique à Malafretaz (01340) (report en décision d'orientation)

DECISIONS D'ORIENTATION :

EPCC Théâtre – passage en scène nationale

Finances, Administration Générale, Services aux Communes, Mutualisation

Monsieur le Président présente les rapports.

Guillaume FAUVET s'étonne de la demande de subvention de la part de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse puisqu'il avait été évoqué lors de l'assemblée générale du Syndicat Intercommunal d'Electricité et de E-Communication de l'Ain (SIEA) la mise en œuvre, à l'initiative du SIEA et en collaboration avec le Département de l'Ain d'un schéma départemental des IRVE.

Walter MARTIN (en sa qualité de Président du SIEA) rappelle que chaque collectivité aurait pu s'emparer du sujet sous la condition d'avoir la compétence IRVE. Aucune n'a souhaité le faire. Le SIEA a donc décidé lors de son dernier Conseil d'Administration de lancer une expérimentation sur le Pays de Gex et 18 communes de la Dombes. La généralisation à l'ensemble du département n'interviendra que plus tard car la législation a évolué et la collectivité qui établit le schéma directeur doit avoir la compétence IRVE. Il propose au Bureau Communautaire qu'une intervention soit programmée par le technicien du SIEA en charge du sujet.

Jean-Marc THEVENET abonde sur la nécessité d'un schéma à l'échelle du département permettant une meilleure offre économique de la part du futur fournisseur.

Délibération DB-2022-166 - Demande de subvention auprès du Département de l'Ain : Acquisition d'Infrastructures de Recharge de Véhicule Électrique (IRVE)

CONSIDERANT que la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse met en place un programme de décarbonation de sa flotte de bus équipant le réseau de transport en commun Rubis, avec l'acquisition de bus électriques ;

CONSIDERANT que le dépôt de bus doit ainsi être équipé d'Infrastructures de Recharge adaptées aux futurs bus électriques ;

CONSIDERANT que pour réaliser ces acquisitions et installations sur 2023, la collectivité souhaite déposer une demande d'aide financière auprès du Département de l'Ain au titre du Pacte de Territoire ;

CONSIDERANT que le projet présenté est composé de 3 bornes de 50KWh (recharges simple) et 1 borne de 120KWh (recharge double prise) ;

VU le plan de financement ci-dessous, proposé à l'appui de cette demande de subvention :

Sources	Libellé	Montant (en euros HT)	Taux
Fonds propres		144 500	85%
Sous-total Dépenses		144 500	85%
Etat	<i>En recherche</i>		
Conseil Départemental	Pacte de Territoire	25 500	15%
Sous-Total subventions publiques		25 500	15%
Total Projet H.T.		170 000	100%

APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU, à l'unanimité,

APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessus ;

APPROUVE la demande de subvention pour le projet ci-dessus, auprès du Département de l'Ain au titre du Pacte de Territoire ;

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer la demande de subvention.

Délibération DB-2022-167 - Demande de subvention auprès du Département de l'Ain : Rénovation et extension des Bâtiments d'Accueil des Familles - Aires d'accueil des Gens du Voyage de Péronnas et Bourg-en-Bresse

CONSIDERANT que le Pacte de Territoire du Département de l'Ain vise à soutenir l'investissement territorial et que les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) peuvent déposer des projets au titre de 'Investissements structurants' ;

CONSIDERANT que la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse gère les aires d'accueil des gens du voyage, situées sur les communes de Péronnas et Bourg-en-Bresse ;

Actuellement les gardiens assurent l'accueil des gens du voyage et perçoivent les cautions, droits d'usage et règlements des fluides de la part des familles dans un local inadapté ; le projet présenté consiste en la rénovation et l'extension du bâtiment d'accueil actuel ;

CONSIDERANT que la réalisation globale du projet permettra :

- d'agrandir le bâtiment actuel afin de proposer un véritable espace d'accueil aux familles ;
- d'améliorer la configuration des locaux pour renforcer la sécurité des agents ;
- d'intégrer un atelier de réparation avec le rangement du petit outillage ;

CONSIDERANT qu'afin de mettre ces travaux en œuvre, la Collectivité souhaite déposer une demande d'aide financière auprès du Département de l'Ain au titre du Pacte de Territoire, selon le plan de financement suivant ;

Sources	Libellé	Montant (en euros HT)	Taux
Fonds propres		164 735	41 %
Sous-total Dépenses		164 735	41 %
Département de l'Ain	Pacte de Territoire	55 000	14 %
Préfecture de l'Ain	DETR-DSIL	178 000	45 %
Sous-Total subventions publiques		233 000	59 %
Total Projet H.T.		397 735	

APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU, à l'unanimité

APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessus ;

APPROUVE la demande de subvention pour le projet ci-dessus auprès du Département de l'Ain, au titre du Pacte de Territoire ;

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer la demande de subvention pour ce projet, au titre du Pacte de Territoire du Département de l'Ain.

La séance est levée à 17 h 45.

Fait à Bourg-en-Bresse, le 20 juillet 2022.

Le secrétaire de séance,

Guillaume FAUVET



Pour le Président et par délégation,

Le Conseiller délégué,
Sébastien GOBERT

Délégué à l'Administration Générale
et aux Ressources Humaines

